



PREMIER MINISTRE MINISTRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES DIRECTION DES STRATÉGIES TERRITORIALES DIRECTION DE LA VILLE ET DE LA COHÉSION URBAINE

Quartiers prioritaires du département Pas-de-Calais

Périmètres soumis à consultation

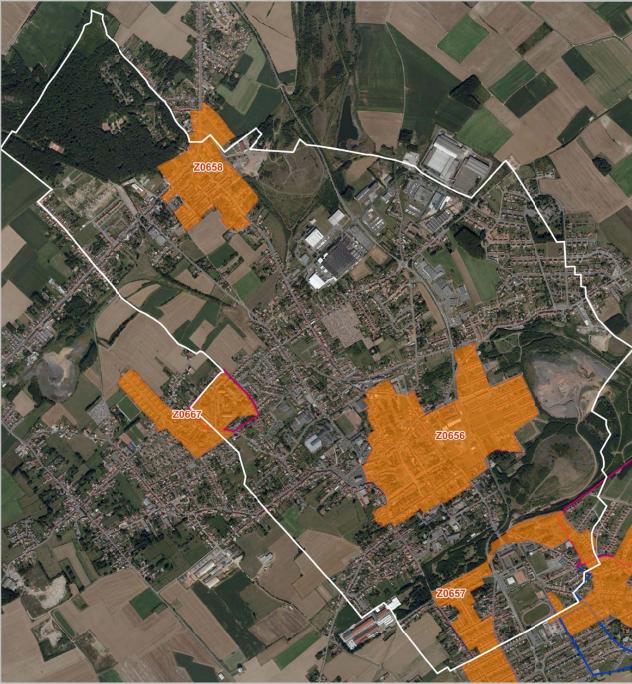
Version 0 à usage interne de l'Etat

11 juin 2014

Commune(s): Auchel

Auchel

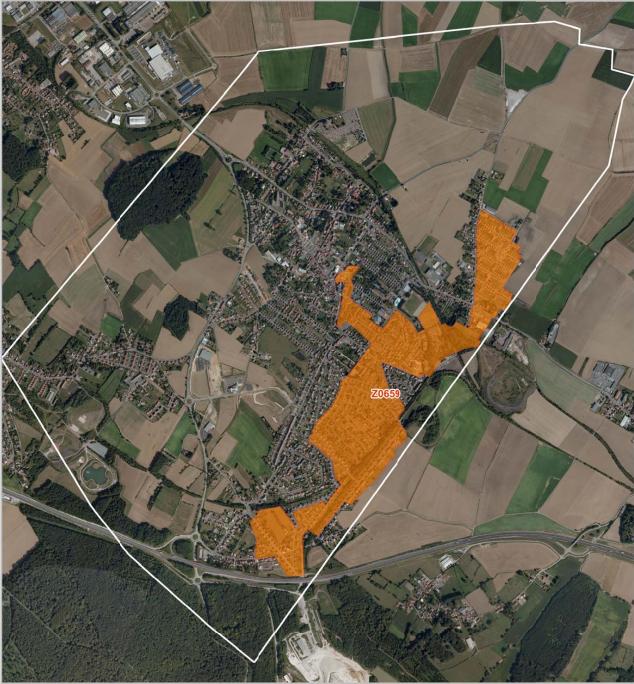
EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Barlin

Barlin EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs

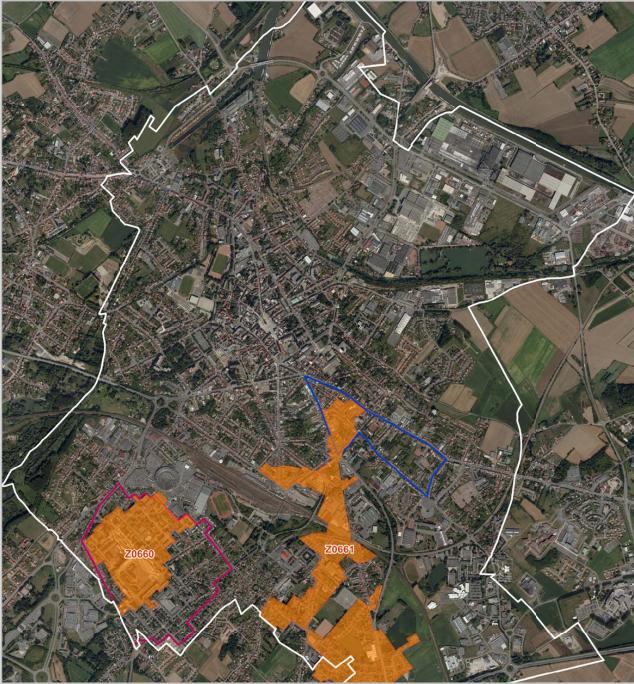


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Béthune

Béthune

EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Beuvry

Beuvry CA de Béthune Bruay Noeux et Environs

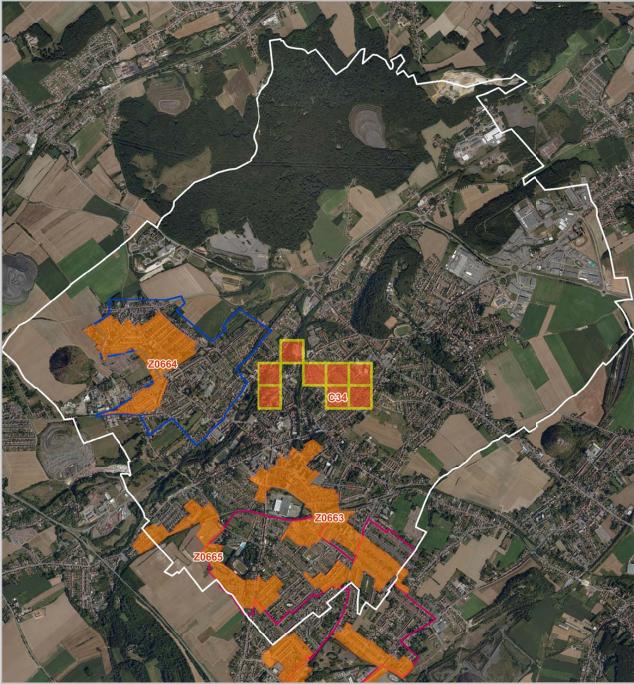


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Bruay-la-Buissière

Bruay-la-Buissière

EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs

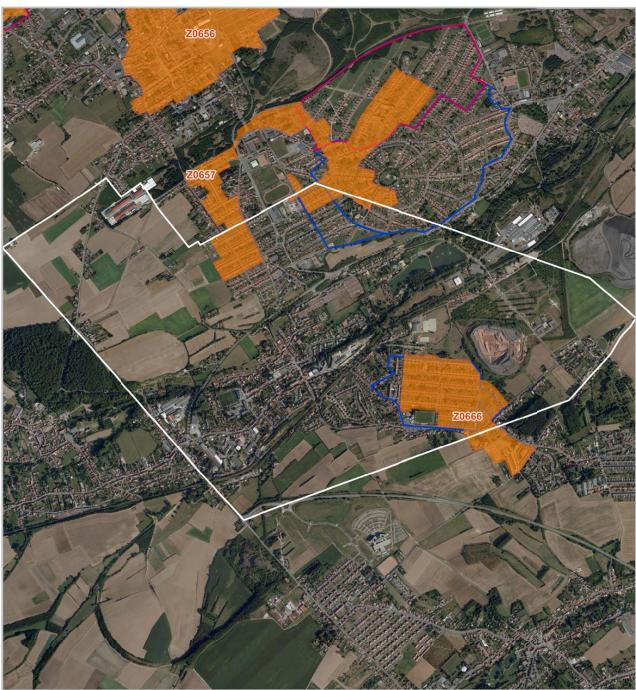


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange.
Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET.
Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge.
Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Calonne-Ricouart

Calonne-Ricouart

EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Cauchy-à-la-Tour

Cauchy-à-la-Tour

EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs

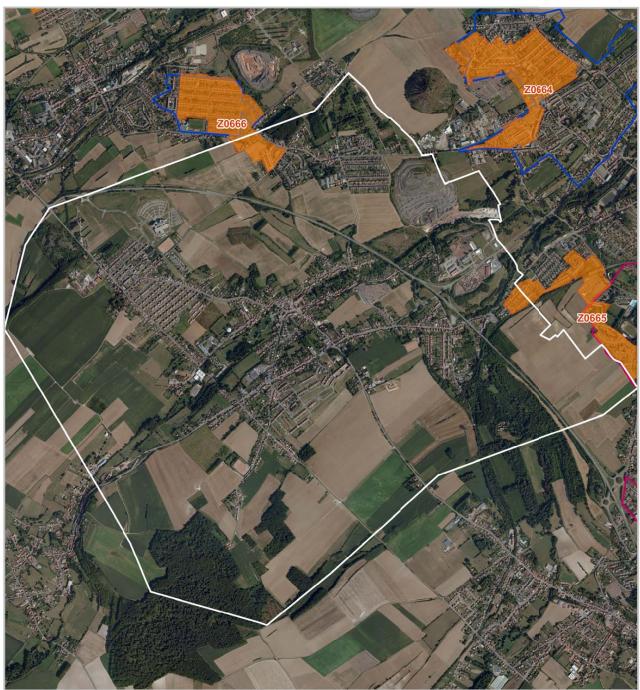


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Divion

Divion | EP

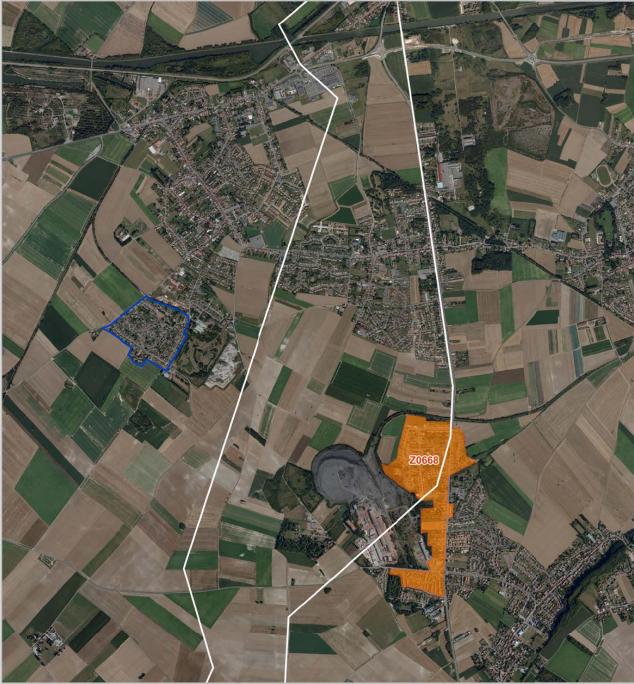
EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Haisnes

Haisnes EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs

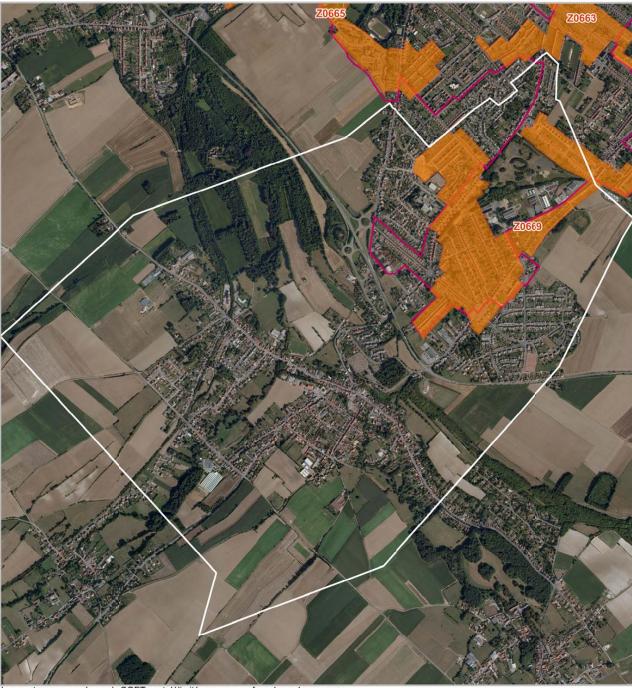


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Houdain

Houdain

EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs

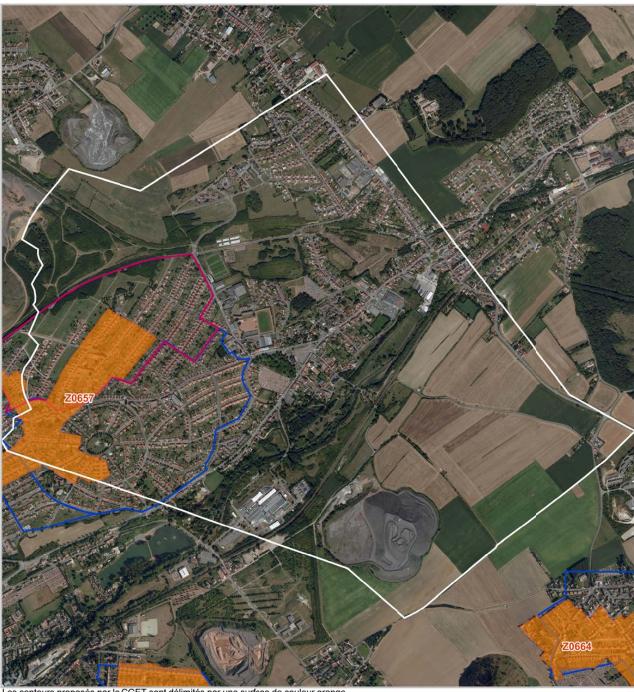


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Marles-les-Mines

Marles-les-Mines

EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Noeux-les-Mines

Noeux-les-Mines

EPCI: CA de Béthune Bruay Noeux et Environs



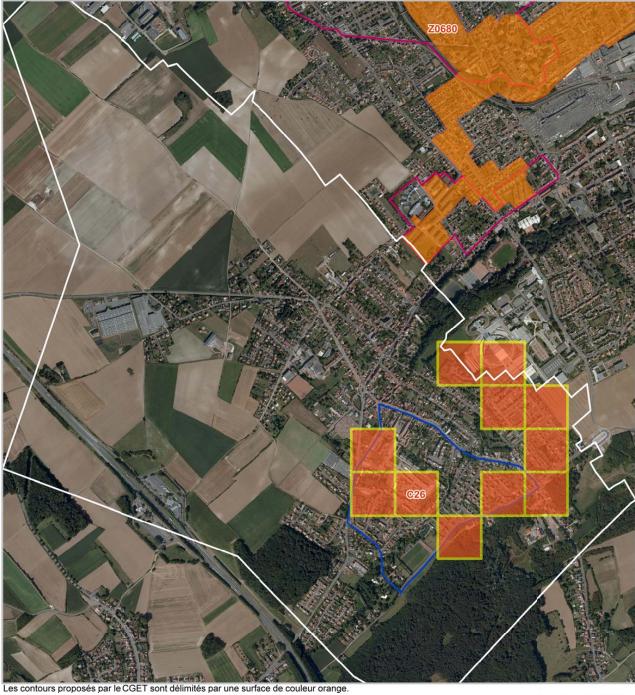
Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Angres

Commune(b):

Angres

EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

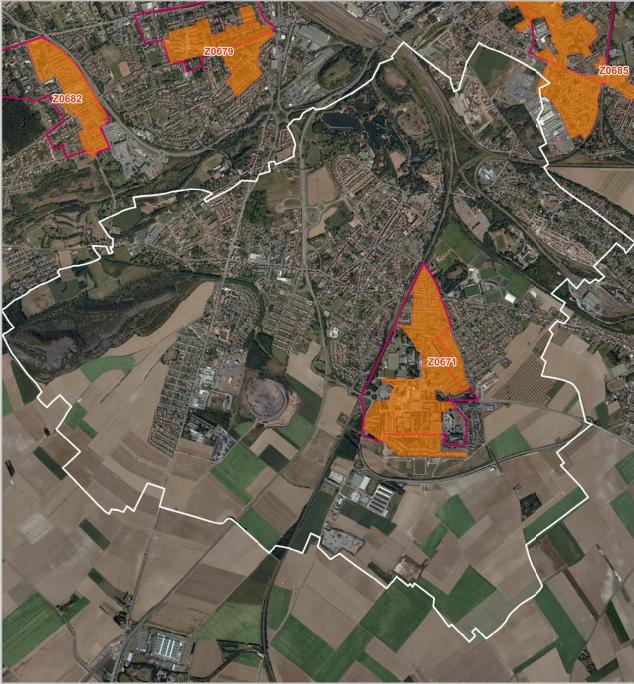
Source : INSEE - Revenus fiscaux localisés 2011 Traitements : CGET/DST/OTPV

Région : Nord-Pas-de-Calais Département :

Pas-de-Calais

Commune(s): Avion

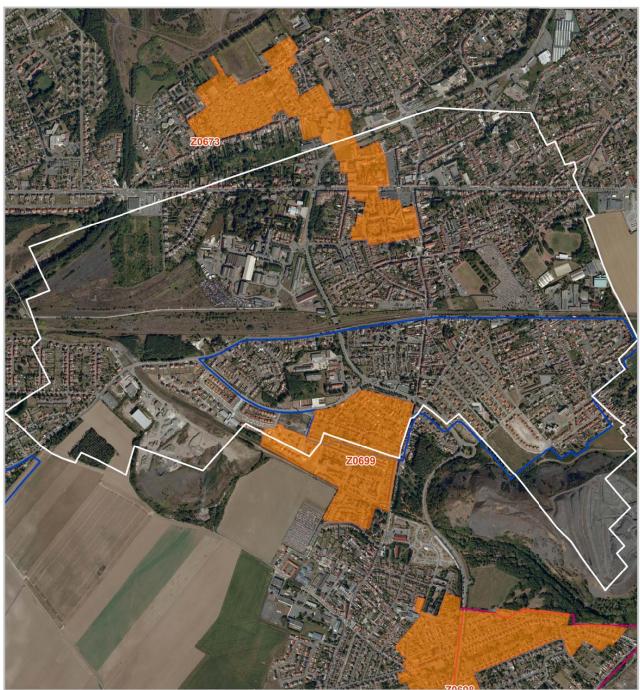
Avion *EPCI* : CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Billy-Montigny

Billy-Montigny EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Bully-les-Mines

Bully-les-Mines

EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Source : INSEE - Revenus fiscaux localisés 2011 Traitements : CGET/DST/OTPV

Commune(s): Fouquières-lès-Lens

Fouquières-lès-Lens

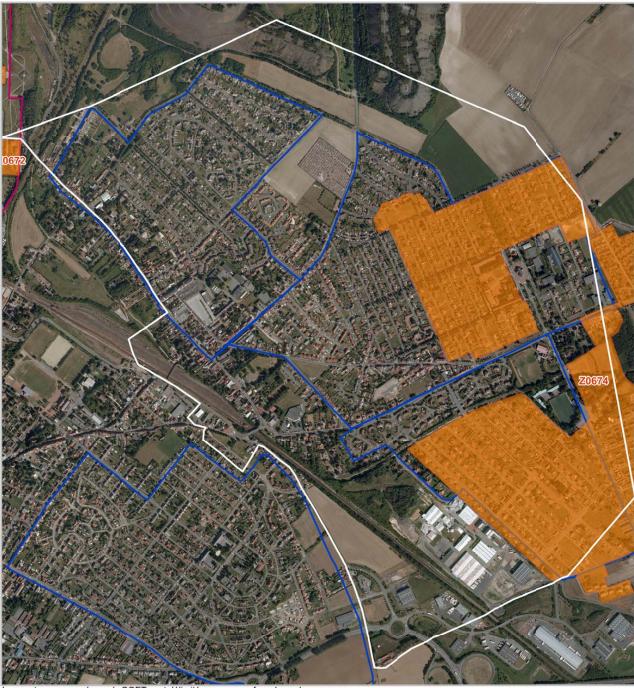
EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange.
Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET.
Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge.
Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Grenay

Grenay EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Source : INSEE - Revenus fiscaux localisés 2011 Traitements : CGET/DST/OTPV

Commune(s): Harnes

Harnes EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Lens

Lens

EPCI: CA de Lens - Liévin

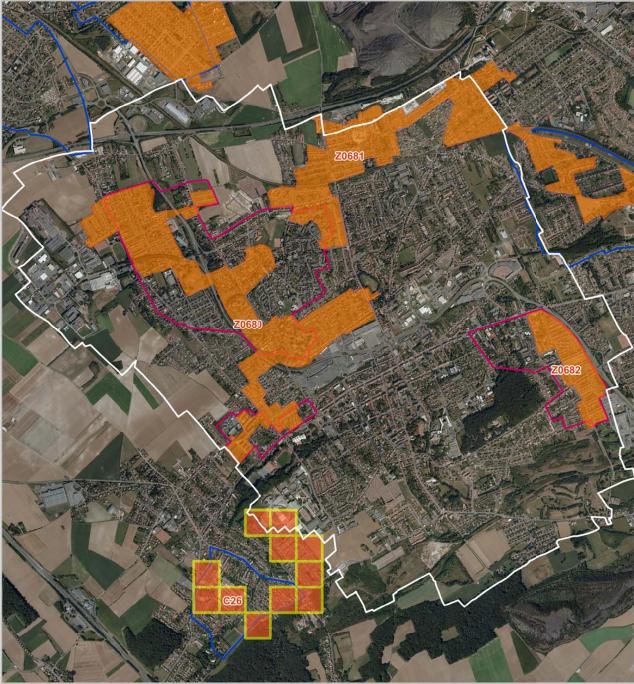


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Liévin

Liévin

EPCI: CA de Lens - Liévin

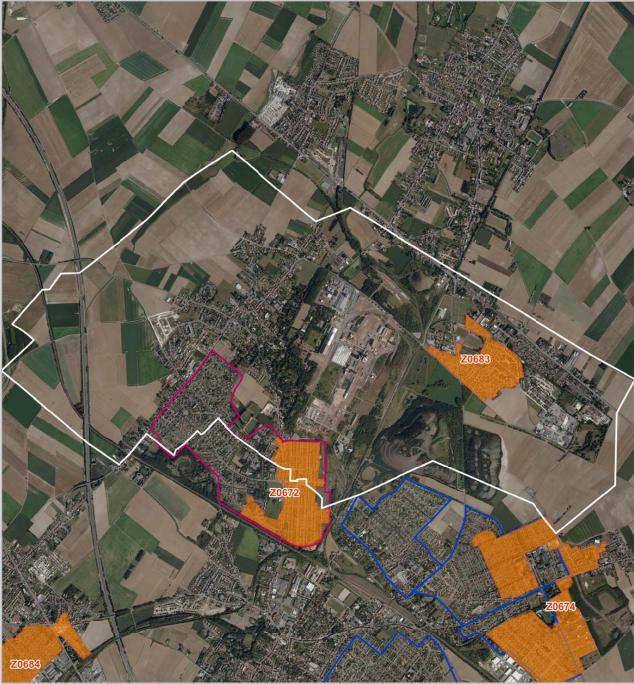


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Source : INSEE - Revenus fiscaux localisés 2011 Traitements : CGET/DST/OTPV

Commune(s): Mazingarbe

Mazingarbe EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange.
Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET.
Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge.
Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Source : INSEE - Revenus fiscaux localisés 2011 Traitements : CGET/DST/OTPV

Commune(s): Méricourt

Méricourt EPCI: CA de Lens - Liévin

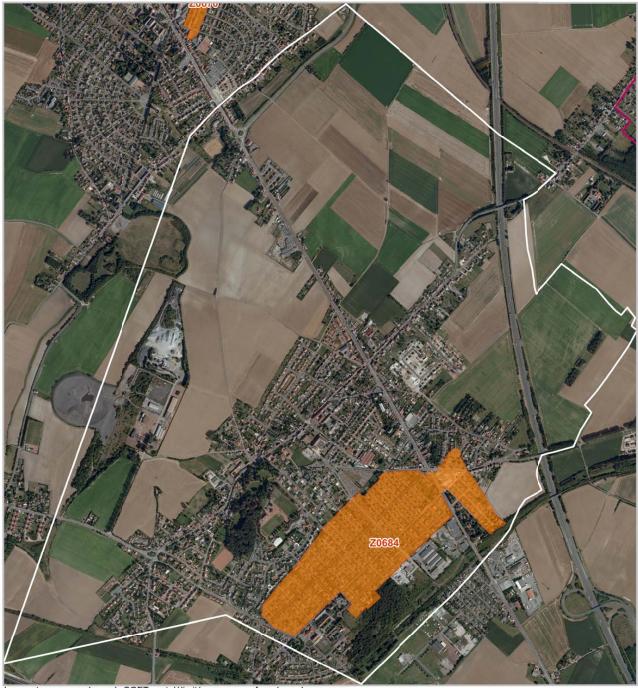


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Sains-en-Gohelle

Sains-en-Gohelle

EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Source : INSEE - Revenus fiscaux localisés 2011 Traitements : CGET/DST/OTPV

CA de Lens - Liévin

Commune(s): Sallaumines

Sallaumines *EPCI*:



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Vendin-le-Vieil

Vendin-le-Vieil EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Wingles

Wingles EPCI: CA de Lens - Liévin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Longuenesse

Longuenesse EPCI: CA de Saint Omer

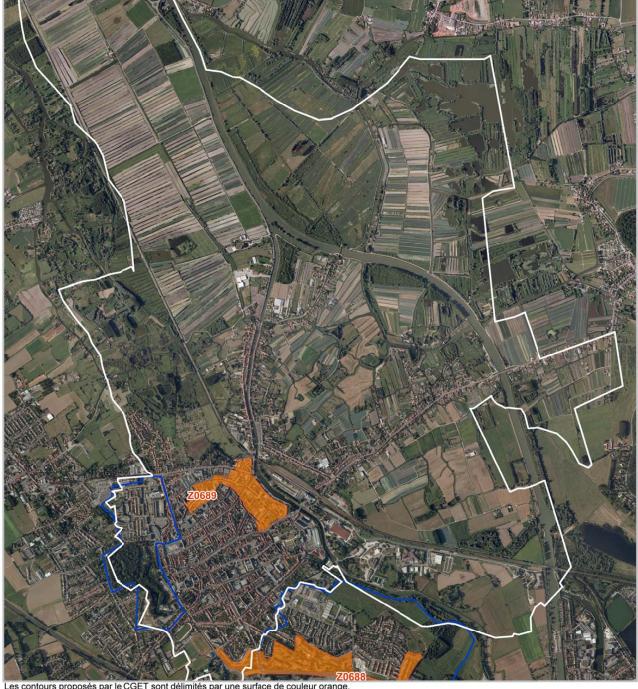


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Département :Pas-de-CalaisCommune(s) :Saint-Omer

Commune(s) . Samt-one

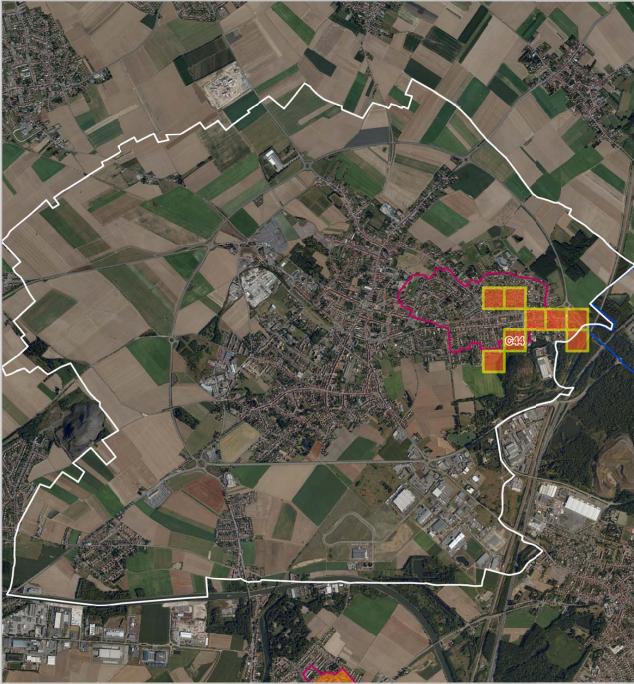
Saint-Omer EPCI: CA de Saint Omer



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Carvin

Carvin EPCI: CA d'Hénin-Carvin

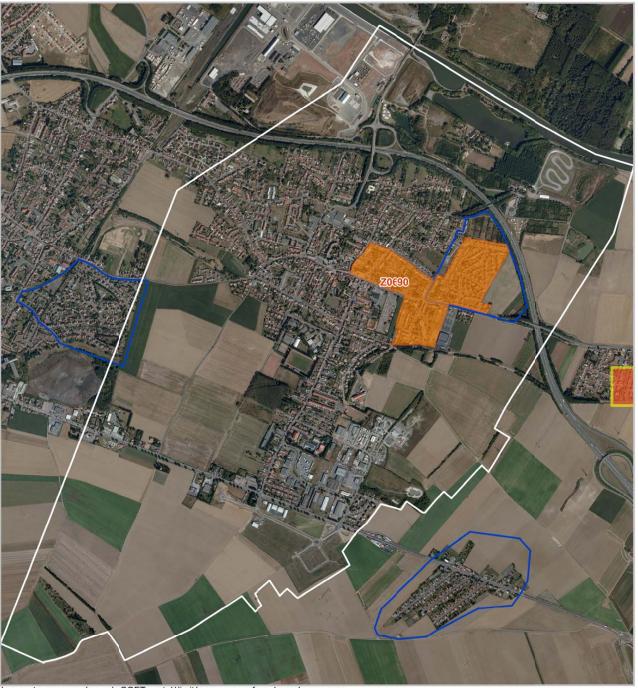


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange.
Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET.
Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge.
Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Courcelles-lès-Lens

Courcelles-lès-Lens

EPCI: CA d'Hénin-Carvin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Courrières

Courrières

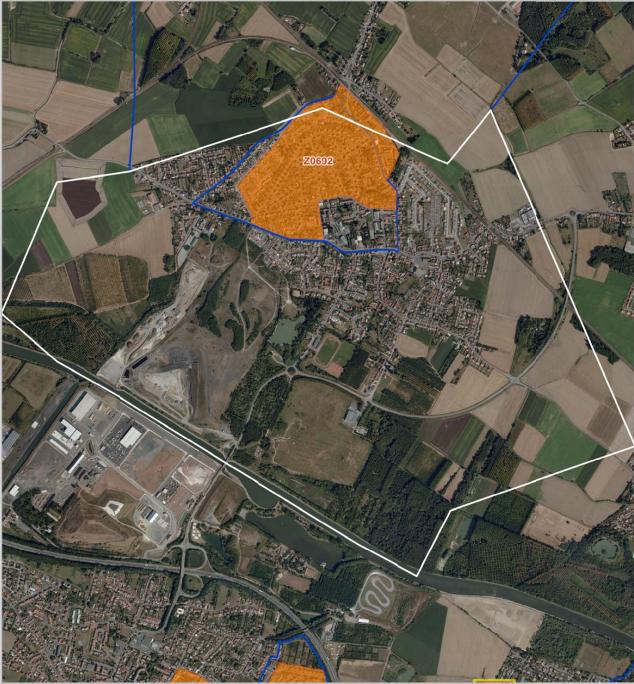
EPCI: CA d'Hénin-Carvin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange.
Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET.
Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge.
Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Évin-Malmaison

Évin-Malmaison EPCI: CA d'Hénin-Carvin

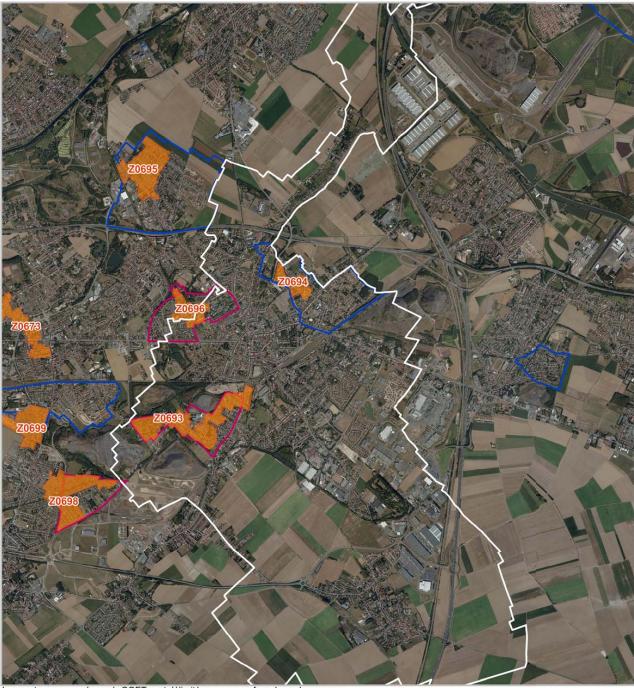


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Hénin-Beaumont

Hénin-Beaumont

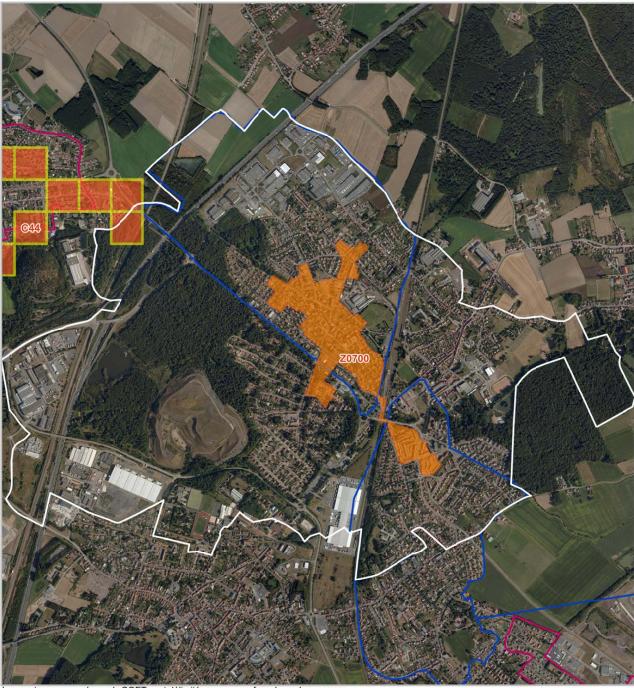
EPCI: CA d'Hénin-Carvin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Département :Pas-de-CalaisCommune(s) :Libercourt

Libercourt EPCI: CA d'Hénin-Carvin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Montigny-en-Gohelle

Montigny-en-Gohelle

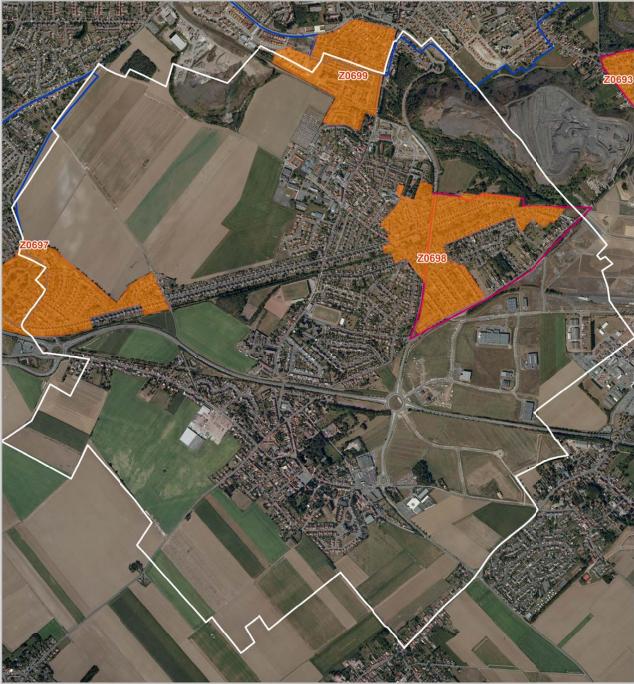
EPCI: CA d'Hénin-Carvin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Rouvroy

Rouvroy EPCI: CA d'Hénin-Carvin



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Boulogne-sur-Mer

Boulogne-sur-Mer

EPCI: CA du Boulonnais



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Département :Pas-de-CalaisCommune(s) :Le Portel

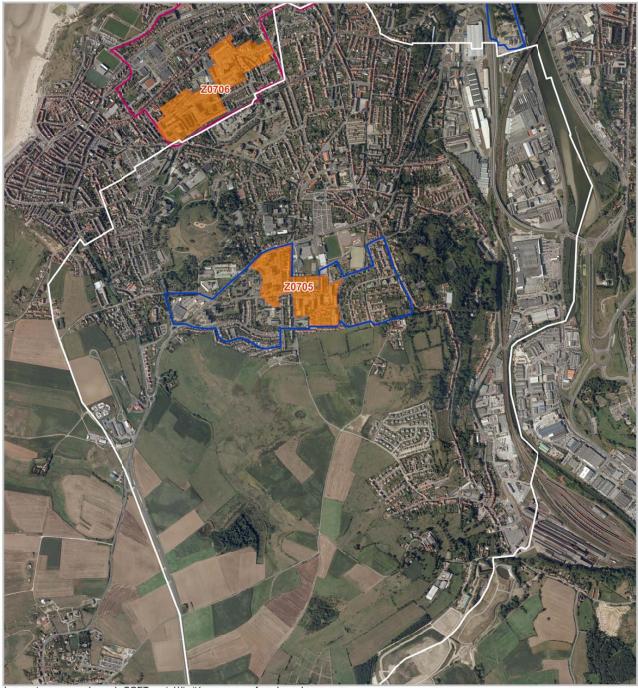
Le Portel EPCI: CA du Boulonnais



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Département : Pas-de-Calais
Commune(s) : Outreau

Outreau *EPCI* : CA du Boulonnais

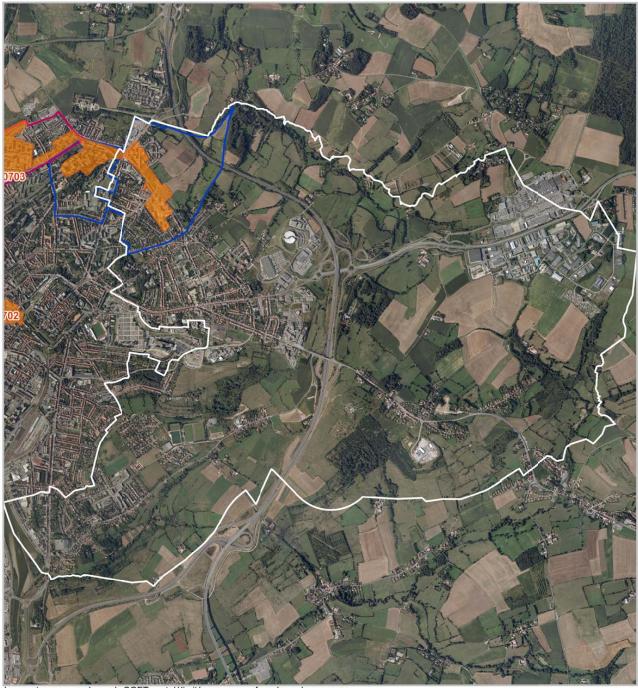


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Saint-Martin-Boulogne

Saint-Martin-Boulogne

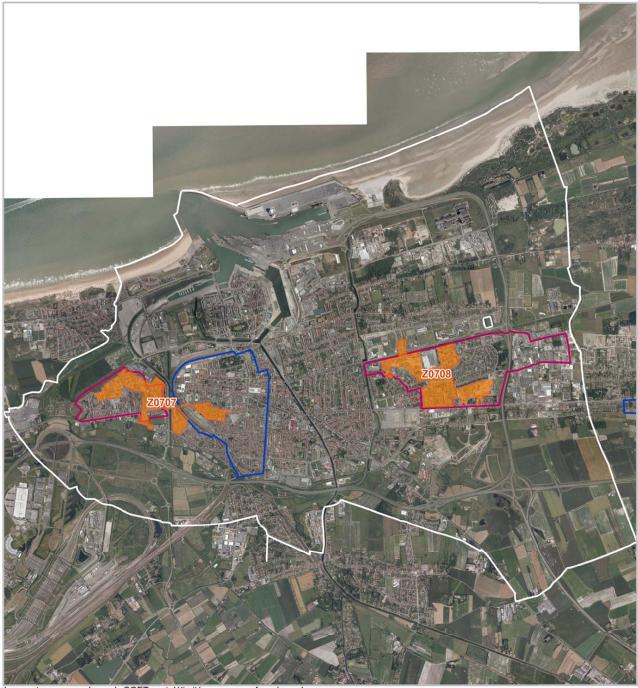
EPCI: CA du Boulonnais



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Calais

Calais EPCI: CA du Calaisis



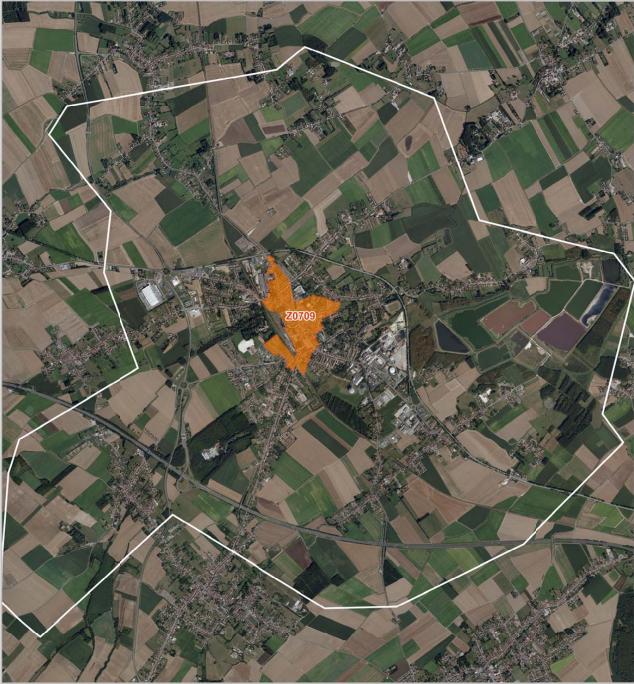
Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Région : Nord-Pas-de-Calais Département :

Pas-de-Calais

Commune(s): Lillers

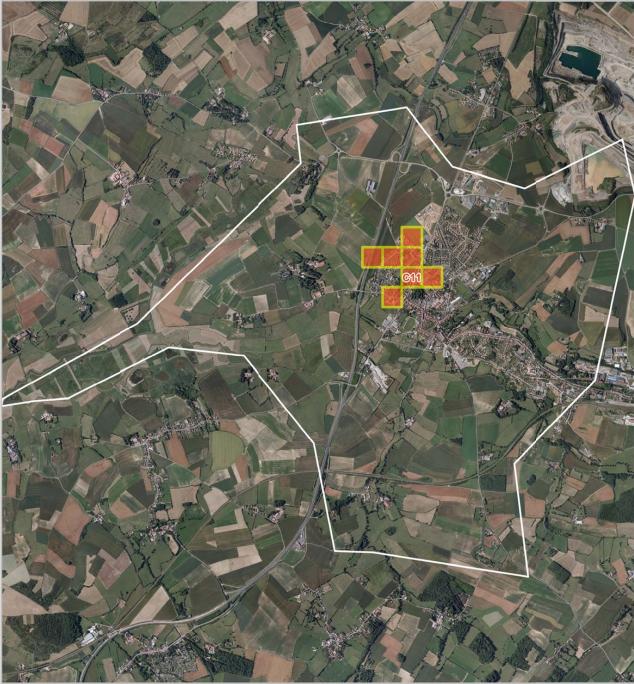
Lillers *EPCI* : CC Artois Lys



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET.
Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Marquise

Marquise EPCI: CC de la Terre des Deux Caps

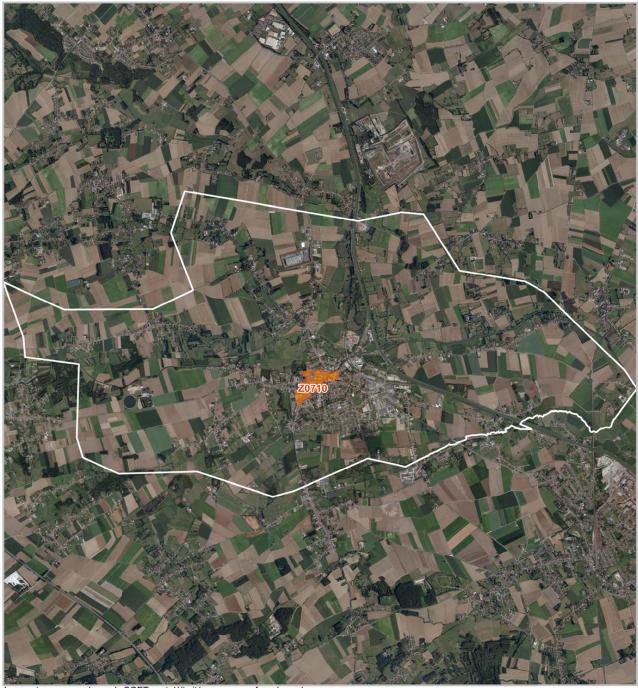


Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Aire-sur-la-Lys

Aire-sur-la-Lys

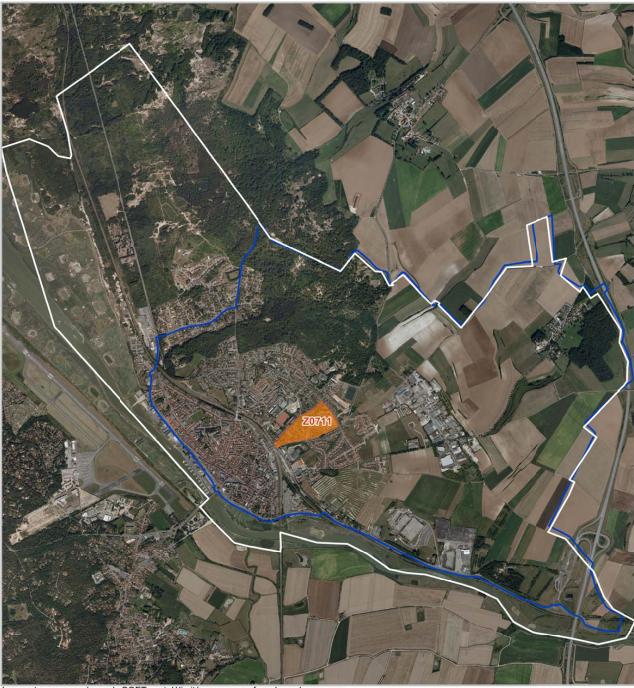
EPCI: CC du Pays d'Aire



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Étaples

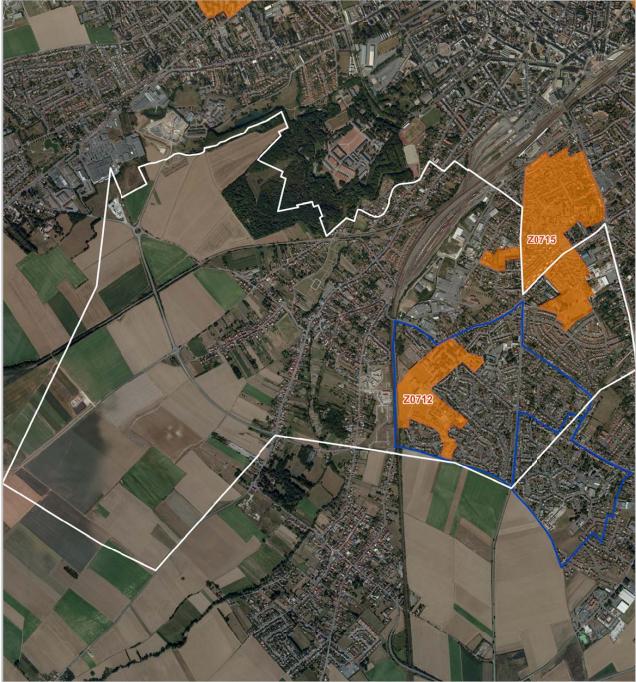
Étaples EPCI: CC Mer et Terres d'Opale



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Achicourt

Achicourt EPCI: CU d'Arras



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Commune(s): Arras

Arras EPCI: CU d'Arras



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

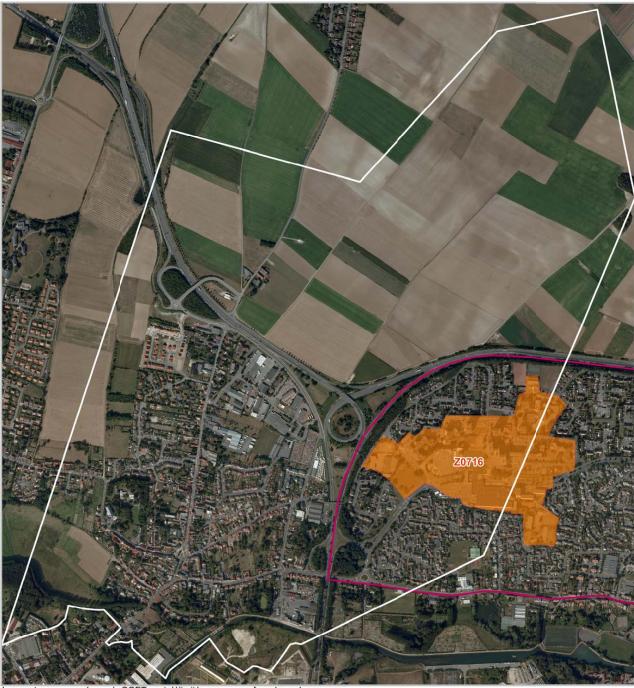
Source : INSEE - Revenus fiscaux localisés 2011 Traitements : CGET/DST/OTPV

Région : Nord-Pas-de-Calais

Département : Pas-de-Calais

Commune(s): Saint-Nicolas

Saint-Nicolas EPCI: CU d'Arras



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange. Les carreaux jaunes désignent les quartiers qui n'ont pu être dessinés par le CGET. Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge. Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.